

Conditions générales de fonctionnement



Les actes effectués au sein de l'établissement de soins sont soumis aux présentes CGF et sont consultables dans notre établissement.

Tout acte effectué sur un patient dans notre établissement est soumis aux conditions générales de fonctionnement que le client propriétaire ou détenteur du patient déclare accepter expressément.

1. Appellation de l'établissement de soins et espèces habituellement et occasionnellement traitées:

Notre établissement de soins est classé Clinique Vétérinaire pour animaux de compagnie et Cabinet vétérinaire pour animaux de rente conformément à l'arrêté du 13 Mars 2015 relatif aux établissements de soins.

Adresse : 3 Allée des Chardonnerets, Z.A. Villoiseau 28160 BROU

Tel : 02-37-96-05-67 / 02-37-47-19-49

Email : veterinaire.brou@gmail.com

2. Horaires d'ouverture et conditions d'accueil du public :

La Clinique Vétérinaire est ouvert au public

- du lundi au mercredi 9h à 12h et 14h à 19h
- Fermé le jeudi
- Vendredi 9h-12h et 14h-19h
- Samedi 9h à 12h et 14h à 16h.

Les consultations ont lieu sur rendez vous toute la journée sauf urgence. La prise en charge des consultations non urgentes sans rendez-vous relève de l'amabilité et de la disponibilité des soignants de la structure. Les visites à domicile pour les animaux de rente s'effectue suite à une prise de rendez-vous ou un appel téléphonique.

Les urgences hors horaires d'ouvertures de la clinique (nuits, dimanches et jours fériés) sont assurées par un service de garde regroupant les cliniques vétérinaires voisines (Yèvres, Saint Denis Les Ponts, Chateaudun et Brou), il vous suffit d'appeler à la clinique, et vous serez dirigés vers le vétérinaire de garde.

3. Personnel affecté aux soins des animaux :

Personnel vétérinaire :

Pierre-Auguste COUDEL, Dr Vétérinaire diplômé de l'école vétérinaire de Toulouse

Patrice DELPEUX, Dr Vétérinaire diplômé de l'école vétérinaire de Nantes

Auxiliaires Vétérinaires :

Aurore LEGROUX, Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire de niveau 5

Cassandra GUERET, Apprentie Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire

Autres personnels :

Maryline HUILLERY, Agent d'entretien

4. Prestations effectuées au sein de la Clinique Vétérinaire

Consultations :

- Consultation de médecine préventive
- Consultation de médecine générale

Chirurgies :

- Chirurgie de convenance
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie tissus mous

Anesthésies générales :

- Le protocole anesthésique est choisi en fonction de la nature de la chirurgie et de l'âge de l'animal (tranquillisation, anesthésie générale fixe, anesthésie gazeuse)

Analyses laboratoires :

- IDEXX Catalyst one : Biochimie, T4, SDMA, Fructosamine, Phénobarbital, analyse urinaire, lyte 4 (électrolytes).
- IDEXX LaserCyte : Formule numération sanguine
- Test SNAP : FeLV et FIV, Corona Virus Feline
- Analyses Microscopiques cutanées, frottis
- D'autres analyses biologiques peuvent être effectuées le cas échéant par un laboratoire extérieur après accord du propriétaire.

Imagerie :

- Échographie
- Radiographie. Capteur plan :

Pharmacie / Parapharmacie :

- Délivrance de médicaments vétérinaires dans le respect de la législation du médicament vétérinaire, c'est à dire dans le prolongement des actes médicaux pratiqués dans l'enceinte de l'établissement, ou dans le cadre du renouvellement d'une prescription déjà faite pour un animal habituellement suivi dans l'établissement.

- Ventes de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques
- Ventes d'accessoires

5. Surveillance des animaux hospitalisés

Les animaux hospitalisés en journée sont surveillés par le vétérinaire ou l'ASV présents sur place pendant les heures d'ouvertures. La surveillance d'un animal hospitalisé pour une longue durée peut être interrompue lors des nuits, si l'état de l'animal est jugé suffisamment stable pour le permettre ; dans le cas contraire, la surveillance est maintenue par la présence du vétérinaire sur les lieux de l'établissement de soins dans un studio contiguë au chenil.

NB : Concernant les animaux contagieux, ils sont pris en charges dans un lieu réservé à cet effet appelé lazaret.

6. Permanence et continuité des soins

Gardes :

Durant les heures de fermetures le soir, les week-end et jours fériés, la clinique a établi un partenariat avec quatre établissements pour garantir la permanence et la continuité des soins :

→ Clinique vétérinaire L'Arche de Noé, Route de Chateaudun 28160 Yèvres. Tel : 02 37 98 83 49

→ Clinique vétérinaire des Minières, Route de la Varenne 28200 Saint Denis les Ponts. Tel : 02 37 45 10 41

→ Clinique vétérinaire du Dr MAGRANER, 8 impasse de la croix rousseau, 28200 Chateaudun. Tel : 02 37 47 08 51

Il vous suffit de nous appeler au 02-37-96-05-67 et vous serez dirigés vers la clinique vétérinaire de garde.

7. Espèces traitées, actes référés

Espèces habituellement traitées en clinique :

- Chiens
- Chats

Espèces occasionnellement traitées en clinique :

- N.A.C. (rongeurs, lapins, furets, reptiles...)

Espèces habituellement traitées à domicile :

- Animaux de rente (bovins, ovins, caprins, porcins)

Actes référés :

Lorsqu'une demande concerne une espèce animale pour laquelle la clinique vétérinaire considère ne pas avoir la compétence suffisante et ou le plateau technique nécessaire, des établissements de soins adaptés peuvent être proposés.

Pour les Nouveaux Animaux de Compagnies :

- Clinique Vétérinaire l'Arche de Noé, Route de Chateaudun 28160
Yèvres Tel : 02 37 98 83 49

Pour les équins :

- Cabinet Vétérinaire du Dr Dupont, 1 Rue du Bois des Saules,
28150 Les Villages-Vovéens Tel : 02 37 99 02 03

- Cabinet Vétérinaire du Dr Richet, 18 Rue de l'Écu, 28190
Courville-sur-Eure Tel : 02 37 21 13 48

- Clinique Vétérinaire du Grand Renaud, Le Grand Renaud 72650
Saint Saturnin Tel : 02 43 25 40 40

Pour des actes référés en médecine interne, médecine et chirurgies spécialisées des carnivores domestiques (chirurgies osseuses, endoscopie, fibroscopie...)

- Clinique vétérinaire des Sablons, 33 rue Blériot 28000 Chartres
Tel : 02 37 28 00 87

Pour des actes référés en imagerie (scanner et IRM)

→ Clinique vétérinaire des Acacias, 23-25 avenue de la Libération
45000 Orléans

Tel : 02 38 70 80 70

→ Clinique vétérinaire HOPIA, 14 bd des chênes 78280 Guyancourt

Tel : 01 39 53 17 17

8. Conditions Tarifaires

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans nos locaux.

Le montant à régler correspond à la somme TTC des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés.

Un devis estimatif pourra être produit sur simple demande pour toute prestation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur chiffrage exact, dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client, chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

9. Modalités de règlement

Les honoraires sont payables au comptant en fin de consultation, ou lorsque l'animal est rendu au client.

Les moyens de paiement acceptés sont les espèces et par carte bancaire. Un acompte pourra être demandé notamment lors de l'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée.

Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non paiement.

10. Litiges

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au conseil régional de l'ordre des vétérinaires de la région Centre-Val de Loire

Par courrier : 23, avenue de la libération, 45000 Orléans

Par Téléphone : 02 38 86 11 26

Par email : cro.centre-val-de-loire@ordre.veterinaire.fr

11. Médiateur de la consommation

Conformément à l'article L 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur à l'adresse internet suivante : mediateur-conso@veterinaire.fr ou par voie postale : médiateur de la consommation de la profession vétérinaire, Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires, 34 rue Bréguet, 75011 Paris

12. RCP

La Responsabilité Civile Professionnelle de l'établissement est assurée par :

- MAAF Assurances, Agence de Chartres, 56 boulevard de la Courtille 28000 Chartres Tel : 02-37-28-59-35

13. Loi « Informatique et libertés », secret professionnel

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Dr : Dr COUDEL et Dr DELPEUX

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

14. Décès de l'animal

En cas de décès de l'animal , nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation à ses frais conformément à la réglementation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la **Société Incinériss** Rue des Sorbiers, 61120 Vimoutiers , l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client.

Les frais d'incinération sont à la charge du client.

15. Admission des animaux

Les chiens doivent être tenus en laisse, les chats présentés dans une caisse de transport.

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

16. Admission des animaux errants

Les animaux errants seront acceptés, en cas d'échec d'une recherche des propriétaires de l'animal, il sera dirigé vers les services de fourrière.

Contact : LUCKY DOG CAPTURE 0615260193 en association avec la FFARPB (Fédération Fourrière Animale de Réinsertion Perche et Beauce), la Huberderie, 28240 Le THIEULIN 0632980522